

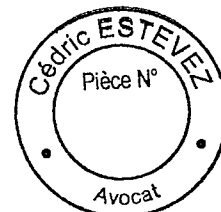
LES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR ENTAMER UNE PROCEDURE DE DIVORCE

LES ACTES D'ETAT CIVIL NECESSAIRES :

- La copie intégrale de votre acte de mariage datant de moins de trois mois au jour du dépôt au Tribunal ; Si vous vous êtes mariés à l'étranger, il conviendra de nous fournir une transcription de votre acte de mariage réalisée par le Service Central d'Etat Civil de Nantes ;
- La copie intégrale des actes de naissance de chacun des époux datant également de moins de trois mois au jour du dépôt au Tribunal ;
Si vous êtes né à l'étranger et de nationalité française, adressez votre demande au Service central du Ministère des Affaires Étrangères d'état civil de Nantes.
Si vous êtes né à l'étranger et de nationalité étrangère, il faut un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un an, accompagné d'une traduction par un traducteur assermenté datant de moins d'un an.
- Ainsi que la copie intégrale de l'acte de naissance de votre/vos enfant(s) datant de moins de trois mois au jour du dépôt au Tribunal.

LES AUTRES DOCUMENTS NECESSAIRES

- Vos trois derniers bulletins de paie ;
- Vos deux derniers avis d'imposition ;
- La photocopie de votre carte d'identité ;
- La photocopie de votre carte vitale ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- Votre contrat de mariage si vous en avez un ;
- Vos justificatifs de crédits s'il y en a ;
- Les actes de vente/d'achat des éventuels biens immobiliers communs.
- Copie des actes notariés de partage et autre projets liquidatifs, le cas échéant



ET EN OUTRE, LES JUSTIFICATIFS NECESSAIRES EN CAS DE PENSION ALIMENTAIRE :

Au titre des revenus :

- les fiches de paie de l'année en cours
- les revenus fonciers
- les indemnités ASSÉDIC
- les prestations familiales versées par la CAF les plus récentes
- les bourses scolaires

Au titre des charges :

- les six dernières quittances de loyers
- le tableau d'amortissement du ou des prêts
- les éventuelles charges de copropriété
- l'assurance habitation
- la taxe d'habitation et redevance télé la plus récente
- le cas échéant la taxe foncière la plus récente
- les factures sur les six derniers mois d'EDF/GDF, téléphone fixe et portable, abonnement internet, eau, ordures ménagères
- l'assurance automobile
- les assurances diverses (scolaires, complémentaire santé, vie, décès)
- les crédits ou prêts à la consommation (contrat et tableau d'amortissement)
- les frais extrascolaires des enfants